

EvRP / DU COVID 2020 - CSSCT IDF du 18 mars 2021

N°	Sites	Suivi DU	Unité de travail	Total agents	Situation de risque	Rappel du risque brut	Niveau de maîtrise	Risque net 2020	Commentaire sur la criticité	Proposition d'action
4584	PARIS-26RDL	2020COVID19-CSSCTL IDF DGDR00	18 - UT globale du site	124	F6.Pandémie PRA sur site	36	0,2	7,2	<p>Cette évaluation peut se concrétiser en cas d'exposition de personnes contaminées asymptomatiques ou sans qu'elles le sachent (collègues, visiteurs, clients, prestataires, etc..).</p> <p>En raison de l'augmentation du nombre de personnes infectées par chaque malade en France (R0), la probabilité de survenance a été relevée à 3 (important) contre 2 en juillet 2020(moyen). En effet, pour l'Ile de France, le R0 a été relevé à 1,12 au 8 octobre 2020 (vs 0,96 au 2 juillet 2020) selon le point épidémiologique Santé publique France).</p> <p>La Fréquence d'exposition demeure cotée à 4 (Activité courante) en raison du retour progressif sur site et d'une augmentation potentielle du nombre de personnes pouvant être infectées.</p> <p>Pour la Gravité du Dommage, la Commission Européenne a classé le virus à l'origine de la pandémie du Covid-19, comme agent biologique pouvant provoquer des maladies infectieuses chez l'homme du groupe 3, critère en baisse par rapport à la précédente évaluation basée sur les recommandations de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire. Ainsi, la Gravité du Dommage a été abaissée à 3 contre 4 initialement.</p> <p>Le risque brut est donc passé à 36 (vs 24).</p> <p>Le niveau de maîtrise des risques demeure inchangé à 0,2 (très satisfaisant) en raison du nombre important de moyens de prévention mis en place et les règles d'hygiène définies par l'Etablissement public en application du protocole national (notamment port obligatoire du masque dans les espaces partagés avec distanciation d'un mètre entre les personnes).</p> <p>Le risque Net passe ainsi à 7,2, soit un risque modéré.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à avoir des stocks d'équipement de protections individuelles et produits d'hygiène suffisants et non périmés. - Remplacer, lors des opérations de rénovation, par des commandes sans contact, les boutons d'éclairage, robinets, ... - Veiller au bon respect des consignes et mesures devant être prises en cas de crise.
4605	PARIS-15QAF	2020COVID19-CSSCTL IDF-DCB000	18 - UT globale du site	323	F6.Pandémie PRA sur site	24	0,2	4,8	Une vigilance sera apportée en fonction des indications dans la présente fiche.	Vérification des stocks de masques, gants, gels et mesures élémentaires pour combattre cette pandémie.
4573	PARIS-51RDL PARIS-56RDL PARIS-59RDL	2020COVID19-CSSCTL IDF-DFIN00	18 - UT globale du site	197	F6.Pandémie PRA sur site	36	0,2	7,2	Le service vérifie les dispositions générales et informe s'il constate des dysfonctionnements à la CDC.	Avoir des stocks d'équipements de protection individuelle et produits désinfectants suffisants.
4601	ANGERS-24RLG BORDEAUX-LAC PARIS-15QAF PARIS-56RDL PARIS-59RDL PARIS-67RDL PARIS-A1 PARIS-A2 PARIS-A3	2020COVID19-CSSCTL IDF-DG2C00	02 - Assistance - secrétariat 03 - Management 05 - Contrôle des risques - audit - inspection	134	F6.Pandémie PRA sur site	24	0,2	4,8	<p>A RISQUE BRUT</p> <p>1. Pour la Probabilité de Survenance, nous avons réexaminé le critère d'attribution de la cotation en prenant en compte, non plus l'effectif concerné, mais le nombre de reproduction effectif « R effectif » ou « R0 » qui correspond au nombre moyen de personnes infectées par chaque malade et qui permet de suivre les tendances de la dynamique de transmission du virus en France et par région. Pour l'Ile de France, le R0 est de 0,91 (réf/ point épidémiologique du 18 juin 2020 Santé publique France), nous estimons donc que la cotation doit être abaissée à 2 (moyen) au lieu de 4 dans la précédente évaluation (très important).</p> <p>2. Concernant la Fréquence d'Exposition, nous proposons de passer la cotation à 4 au lieu de 3 du fait qu'il y a potentiellement plus de personnes pouvant être infectées sans le savoir, présentes toute la journée sur site et hebdomadairement.</p> <p>3. Quant à la Gravité du Dommage, elle correspond au classement des agents biologiques défini par le Code du travail. Dans la précédente évaluation, nous avons suivi les recommandations de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, à savoir un classement à 4 le virus du Covid19 pouvant être considéré comme un agent pathogène de classe 3 ou supérieur au 14 mai 2020. Or le 3 juin dernier, la Commission européenne a classé le virus à l'origine de la pandémie du Covid-19, comme agent biologique pouvant provoquer des maladies infectieuses chez l'homme du groupe 3. Nous proposons de suivre la directive européenne, la Gravité du Dommage baisse donc à 3 contre 4 initialement.</p> <p>*Selon ces hypothèses, le Risque Brut (PS : 2 X FE : 4 X GD : 3) en Ile de France est maintenant de 24 au lieu de 48 lors de la précédente évaluation.</p> <p>B MAITRISE DES RISQUES</p> <p>Concernant la maîtrise des risques, la CDC a mis en œuvre dès le déconfinement, l'ensemble des moyens préconisés par le Ministère du Travail dans le protocole national de déconfinement, les règles sanitaires ont évolué mais les objectifs restent inchangés. La principale mesure concerne le travail sur site qui constitue par principe la modalité de travail de référence même s'il se met en place progressivement, le travail à distance devenant une modalité d'accompagnement de la reprise sur site. La pondération a été révisée pour tenir compte de cette modification.</p> <p>Aussi, cette organisation du travail prend en compte les configurations d'équipements (en particulier informatiques) et la capacité bâtementaire découlant de la stricte application des consignes gouvernementales, qui pourra nécessiter des adaptations opérationnelles (rotation, modification des espaces de travail, échange de bureaux,) comme indiqué dans la note de service du 19 juin dont les mesures sont reprises dans la description des moyens de prévention organisationnelles adaptés à cette nouvelle situation. Les moyens de prévention humaine et technique n'ont que peu évolués et restent adaptés à la situation</p>	<ul style="list-style-type: none"> .Veiller à avoir des stocks d'équipements de protections individuelles et produits d'hygiène suffisants et non périmés. .Remplacer, lors des opérations de rénovation, par des commandes sans contact, les boutons d'éclairages, robinets,Insérer dans les marchés avec les entreprises intervenant à la CDC, la prise en compte des mesures relatives aux pandémies à mettre en œuvre au sein de l'EP. .S'assurer de la mise à jour des plans de prévention et protocoles de sécurité avec les entreprises extérieures intervenant à la CDC. .Veiller au bon respect des consignes et mesures devant être prises en cas de crise. .S'assurer de la mise à jour des PCE et qu'il ait un volet santé-sécurité (personnes mobilisables, etc...).

4576	PARIS-GALAXIE PARIS-56RDL PARIS-A2	2020COVID19- CSSCTL IDF- DGCO00	18 - UT globale du site	134	F6.Pandémie PRA sur site	36	0,2	7,2	<p>Cette évaluation peut se concrétiser en cas de :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Exposition de personnes contaminées ne présentant pas de symptôme ou sans qu'elles le sachent (collègues, visiteurs, clients, prestataires, etc), •Exposition à des conditions particulières (temps froid et humide, aération insuffisante d'une pièce par exemple) favorisant le développement d'un virus, etc, •Manipulation de personnes contaminées et/ou de matériels par les équipes médicales, de secours, de sécurité, de la logistique, etc, •Intervention dans des zones ou sur des équipements contaminés ou insalubres, •Manque d'entretien des surfaces, mobiliers, sanitaires, poignées de portes, boutons d'ascenseur, systèmes de ventilation, etc, •Manque d'entretien des lieux de restauration, distributeurs de boissons, fontaines à eau, etc, •Non-respect des consignes gouvernementales et de l'employeur. <p>La DIRCOM ne comprend pas l'intitulé avec le verbe concrétiser - Sur la 2ème ligne, le service ne peut agir sur des personnes ne présentant pas de symptôme.</p>	<p>.Veiller à avoir des stocks d'équipements de protections individuelles et produits d'hygiène suffisants et non périmés.</p> <p>.Remplacer, lors des opérations de rénovation, par des commandes sans contact, les boutons d'éclairages, robinets, ...</p> <p>.Insérer dans les marchés avec les entreprises intervenant à la CDC, la prise en compte des mesures relatives aux pandémies à mettre en oeuvre au sein de l'EP.</p> <p>.S'assurer de la mise à jour des plans de prévention et protocoles de sécurité avec les entreprises extérieures intervenant à la CDC.</p> <p>.Veiller au bon respect des consignes et mesures devant être prises en cas de crise.</p> <p>.S'assurer de la mise à jour des PCE et qu'il ait un volet santé-sécurité (personnes mobilisables, etc...).</p> <p>La directrice de la communication, en tant que cheffe de service, a précisé les mesures mises en oeuvre dans le cadre du déconfinement pour les équipes de la communication (Note de service du 5 mai : DirCom – note de service déconfinement). Les collaborateurs de la Dircom exerçant leur activité auprès des directions métiers doivent la mettre en oeuvre tout en respectant les directives prises par chaque chef de site.</p> <p>Pour la DirCom, le travail à distance demeure le principe de fonctionnement. Les venues sur site doivent être l'exception. Sauf demande non anticipable, les venues sur site doivent faire l'objet d'un calendrier prévisionnel qui est validé en CodirCom. Elles sont soumises à l'autorisation de la hiérarchie et nécessite la présence d'un manager.</p>
4574	PARIS-27QAF	2020COVID19- CSSCTL IDF- DGCS00	18 - UT globale du site	5	F6.Pandémie PRA sur site	36	0,2	7,2	<p>Cette évaluation peut se concrétiser en cas de :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Exposition de personnes contaminées ne présentant pas de symptôme ou sans qu'elles le sachent (collègues, visiteurs, clients, prestataires, etc), •Exposition à des conditions particulières (temps froid et humide, aération insuffisante d'une pièce par exemple) favorisant le développement d'un virus, etc, •Manipulation de personnes contaminées et/ou de matériels par les équipes médicales, de secours, de sécurité, de la logistique, etc, •Intervention dans des zones ou sur des équipements contaminés ou insalubres, •Manque d'entretien des surfaces, mobiliers, sanitaires, poignées de portes, boutons d'ascenseur, systèmes de ventilation, etc, •Manque d'entretien des lieux de restauration, distributeurs de boissons, fontaines à eau, etc, •Non-respect des consignes gouvernementales et de l'employeur. 	<p>.Veiller à avoir des stocks d'équipements de protections individuelles et produits d'hygiène suffisants et non périmés.</p> <p>.Remplacer, lors des opérations de rénovation, par des commandes sans contact, les boutons d'éclairages, robinets, ...</p> <p>.Insérer dans les marchés avec les entreprises intervenant à la CDC, la prise en compte des mesures relatives aux pandémies à mettre en oeuvre au sein de l'EP.</p> <p>.S'assurer de la mise à jour des plans de prévention et protocoles de sécurité avec les entreprises extérieures intervenant à la CDC.</p> <p>.Veiller au bon respect des consignes et mesures devant être prises en cas de crise.</p> <p>.S'assurer de la mise à jour des PCE et qu'il ait un volet santé-sécurité (personnes mobilisables, etc...).</p>
4587		2020COVID19- CSSCTL IDF- DHG000	18 - UT globale du site	444	F6.Pandémie PRA sur site	24	0,2	4,8		
4637	PARIS-A1	2020COVID19- CSSCTL IDF- DIDL00	18 - UT globale du site 18 - UT globale du site	231	F6.Pandémie PRA sur site	36	0,2	7,2	Encadrement des personnes sur site et en TOD.	
4636		2020COVID19- CSSCTL IDF- DPH000	18 - UT globale du site	167	F6.Pandémie PRA sur site	36	0,2	7,2	Encadrement des équipes sur place et à distance	
4589	BRUXELLES	2020COVID19- CSSCTL IDF- DRII00	18 - UT globale du site	3	F6.Pandémie PRA sur site	36	0,2	7,2	<p>Cette évaluation peut se concrétiser en cas de :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Exposition de personnes contaminées ne présentant pas de symptôme ou sans qu'elles le sachent (collègues, visiteurs, clients, prestataires, etc), •Exposition à des conditions particulières (temps froid et humide, aération insuffisante d'une pièce par exemple) favorisant le développement d'un virus, etc, •Manipulation de personnes contaminées et/ou de matériels par les équipes médicales, de secours, de sécurité, de la logistique, etc, •Intervention dans des zones ou sur des équipements contaminés ou insalubres, •Manque d'entretien des surfaces, mobiliers, sanitaires, poignées de portes, boutons d'ascenseur, systèmes de ventilation, etc, •Manque d'entretien des lieux de restauration, distributeurs de boissons, fontaines à eau, etc, •Non-respect des consignes gouvernementales et de l'employeur. <p>Ces mesures sont exhaustives et le service verra semaine après semaine la sécurité de ces agents et plus particulièrement ceux sur site.</p>	<p>Information des collaborateurs des protocoles à mettre en place</p> <p>Veiller au bon respect des consignes et mesures devant être prises en cas de crise.</p> <p>Veiller à une coordination avec les autres occupants</p>

4590	PARIS-56RDL	2020COVID19-CSSCTL IDF-DR1100	18 - UT globale du site	19	F6.Pandémie PRA sur site	36	0,2	7,2	<p>Cette évaluation peut se concrétiser en cas de :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Exposition de personnes contaminées ne présentant pas de symptôme ou sans qu'elles le sachent (collègues, visiteurs, clients, prestataires, etc), •Exposition à des conditions particulières (temps froid et humide, aération insuffisante d'une pièce par exemple) favorisant le développement d'un virus, etc, •Manipulation de personnes contaminées et/ou de matériels par les équipes médicales, de secours, de sécurité, de la logistique, etc, •Intervention dans des zones ou sur des équipements contaminés ou insalubres, •Manque d'entretien des surfaces, mobiliers, sanitaires, poignées de portes, boutons d'ascenseur, systèmes de ventilation, etc, •Manque d'entretien des lieux de restauration, distributeurs de boissons, fontaines à eau, etc, •Non-respect des consignes gouvernementales et de l'employeur. <p>Ces mesures sont exhaustives et le service verra semaine après semaine la sécurité de ces agents et plus particulièrement ceux sur site.</p>	Information des collaborateurs des protocoles à mettre en place
4610	PARIS-A1	2020COVID19-CSSCTL IDF-DRT000	18 - UT globale du site	70	F6.Pandémie PRA sur site	24	0,2	4,8	<p>A RISQUE BRUT1. Pour la Probabilité de Survenance, nous avons réexaminé le critère d'attribution de la cotation en prenant en compte, non plus l'effectif concerné, mais le nombre de reproduction effectif « R effectif » ou « R0 » qui correspond au nombre moyen de personnes infectées par chaque malade et qui permet de suivre les tendances de la dynamique de transmission du virus en France et par région. Pour l'Île de France, le R0 est de 0,91 (réf/ point épidémiologique du 18 juin 2020 Santé publique France), nous estimons donc que la cotation doit être abaissée à 2 (moyen) au lieu de 4 dans la précédente évaluation (très important). 2. Concernant la Fréquence d'Exposition, nous proposons de passer la cotation à 4 au lieu de 3 du fait qu'il y a potentiellement plus de personnes pouvant être infectées sans le savoir, présentes toute la journée sur site et hebdomadairement.3. Quant à la Gravité du Dommage, elle correspond au classement des agents biologiques défini par le Code du travail. Dans la précédente évaluation, nous avons suivi les recommandations de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, à savoir un classement à 4 le virus du Covid19 pouvant être considéré comme un agent pathogène de classe 3 ou supérieur au 14 mai 2020. Or le 3 juin dernier, la Commission européenne a classé le virus à l'origine de la pandémie du Covid-19, comme agent biologique pouvant provoquer des maladies infectieuses chez l'homme du groupe 3. Nous proposons de suivre la directive européenne, la Gravité du Dommage baisse donc à 3 contre 4 initialement. *Selon ces hypothèses, le Risque Brut (PS : 2 X FE : 4 X GD : 3) en Île de France est maintenant de 24 au lieu de 48 lors de la précédente évaluation.B MAITRISE DES RISQUESConcernant la maîtrise des risques, la CDC a mis en oeuvre dès le déconfinement, l'ensemble des moyens préconisés par le Ministère du Travail dans le protocole national de déconfinement, les règles sanitaires ont évolué mais les objectifs restent inchangés.La principale mesure concerne le travail sur site qui constitue par principe la modalité de travail de référence même s'il se met en place progressivement, le travail à distance devenant une modalité d'accompagnement de la reprise sur site. La pondération a été révisée pour tenir compte de cette modification. Aussi, cette organisation du travail prend en compte les configurations d'équipements (en particulier informatiques) et la capacité bâtementaire découlant de la stricte application des consignes gouvernementales, qui pourra nécessiter des adaptations opérationnelles (rotation, modification des espaces de travail, échange de bureaux,) comme indiqué dans la note de service du 19 juin dont les mesures sont reprises dans la description des moyens de prévention organisationnelles adaptés à cette nouvelle situation. Les moyens de prévention humaine et technique n'ont que peu évolués et restent adaptés à la situation.Dans ce cadre, le niveau de Maîtrise du Risque reste inchangé à 0,2 compte tenu des moyens mis en oeuvre.C RISQUE NETEn multipliant le Risque Brut (24) par la Maîtrise des Risques (0,2), nous arrivons à un Risque Net de 4,8 soit à un risque faible au lieu de 9,6 initialement (risque modéré). Ce résultat est en phase avec la tendance régionale, à ce jour</p>	.Veiller à avoir des stocks d'équipements de protections individuelles et produits d'hygiène suffisants et non périmés..Remplacer, lors des opérations de rénovation, par des commandes sans contact, les boutons d'éclairages, robinets,Insérer dans les marchés avec les entreprises intervenant à la CDC, la prise en compte des mesures relatives aux pandémies à mettre en oeuvre au sein de l'EP..S'assurer de la mise à jour des plans de prévention et protocoles de sécurité avec les entreprises extérieures intervenant à la CDC..Veiller au bon respect des consignes et mesures devant être prises en cas de crise..S'assurer de la mise à jour des PCE et qu'il ait un volet santé-sécurité (personnes mobilisables, etc...).
4606	PARIS-51RDL PARIS-56RDL PARIS-A1	2020COVID19-CSSCTL IDF-GDADFE	18 - UT globale du site	192	F6.Pandémie PRA sur site	24	0,2	4,8	<p>La présente fiche tient compte des directives de la fiche F6 de l'EP sous réserve d'évolution de la pandémie et d'indications pouvant subvenir à tout moment.</p>	.Veiller à avoir des stocks d'équipements de protections individuelles et produits d'hygiène suffisants et non périmés.
4603		2020COVID19-CSSCTL IDF-P00000	18 - UT globale du site	128	F6.Pandémie PRA sur site	18	0,2	3,6		
4567	PARIS-A2	2020COVID19-CSSCTL IDF-PA0000	18 - UT globale du site	98	F5.Pandémie virale	48	0,2	9,6	<p>Cette évaluation peut se concrétiser en cas de :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Exposition de personnes contaminées ne présentant pas de symptôme ou sans qu'elles le sachent (collègues, visiteurs, clients, prestataires, etc), •Exposition à des conditions particulières (temps froid et humide, aération insuffisante d'une pièce par exemple) favorisant le développement d'un virus, etc, •Manipulation de personnes contaminées et/ou de matériels par les équipes médicales, de secours, de sécurité, de la logistique, etc, •Intervention dans des zones ou sur des équipements contaminés ou insalubres, •Manque d'entretien des surfaces, mobiliers, sanitaires, poignées de portes, boutons d'ascenseur, systèmes de ventilation, etc, •Manque d'entretien des lieux de restauration, distributeurs de boissons, fontaines à eau, etc, •Non-respect des consignes gouvernementales et de l'employeur. 	.Veiller à avoir des stocks d'équipements de protections individuelles et produits d'hygiène suffisants et non périmés. .Remplacer, lors des opérations de rénovation, par des commandes sans contact, les boutons d'éclairages, robinets,Insérer dans les marchés avec les entreprises intervenant à la CDC, la prise en compte des mesures relatives aux pandémies à mettre en oeuvre au sein de l'EP. .S'assurer de la mise à jour des plans de prévention et protocoles de sécurité avec les entreprises extérieures intervenant à la CDC. .Veiller au bon respect des consignes et mesures devant être prises en cas de crise. .S'assurer de la mise à jour des PCE et qu'il ait un volet santé-sécurité (personnes mobilisables, etc...).

4604		2020COVID19-CSSCTL IDF-PA0000	18 - UT globale du site	226	F6.Pandémie PRA sur site	24	0,2	4,8		
4588	ARCUEIL PARIS-15QAF PARIS-26RDL PARIS-56RDL PARIS-A1 PARIS-A2 PARIS-A3 PARIS-A4	2020COVID19-CSSCTL IDF-S00000	18 - UT globale du site	528	F6.Pandémie PRA sur site	24	0,4	4,8	A RISQUE BRUT1. Pour la Probabilité de Survenance, nous avons réexaminé le critère d'attribution de la cotation en prenant en compte, non plus l'effectif concerné, mais le nombre de reproduction effectif « R effectif » ou « R0 » qui correspond au nombre moyen de personnes infectées par chaque malade et qui permet de suivre les tendances de la dynamique de transmission du virus en France et par région. Pour l'Île de France, le R0 est de 0,91 (réf/ point épidémiologique du 18 juin 2020 Santé publique France), nous estimons donc que la cotation doit être abaissée à 2 (moyen) au lieu de 4 dans la précédente évaluation (très important). 2. Concernant la Fréquence d'Exposition, nous proposons de passer la cotation à 4 au lieu de 3 du fait qu'il y a potentiellement plus de personnes pouvant être infectées sans le savoir, présentes toute la journée sur site et hebdomadairement.3. Quant à la Gravité du Dommage, elle correspond au classement des agents biologiques défini par le Code du travail. Dans la précédente évaluation, nous avons suivi les recommandations de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, à savoir un classement à 4 le virus du Covid19 pouvant être considéré comme un agent pathogène de classe 3 ou supérieur au 14 mai 2020. Or le 3 juin dernier, la Commission européenne a classé le virus à l'origine de la pandémie du Covid-19, comme agent biologique pouvant provoquer des maladies infectieuses chez l'homme du groupe 3. Nous proposons de suivre la directive européenne, la Gravité du Dommage baisse donc à 3 contre 4 initialement. *Selon ces hypothèses, le Risque Brut (PS : 2 X FE : 4 X GD : 3) en Ile de France est maintenant de 24 au lieu de 48 lors de la précédente évaluation.B MAITRISE DES RISQUESConcernant la maîtrise des risques, la CDC a mis en oeuvre dès le déconfinement, l'ensemble des moyens préconisés par le Ministère du Travail dans le protocole national de déconfinement, les règles sanitaires ont évolué mais les objectifs restent inchangés.La principale mesure concerne le travail sur site qui constitue par principe la modalité de travail de référence même s'il se met en place progressivement, le travail à distance devenant une modalité d'accompagnement de la reprise sur site. La pondération a été révisée pour tenir compte de cette modification. Aussi, cette organisation du travail prend en compte les configurations d'équipements (en particulier informatiques) et la capacité bâtementaire découlant de la stricte application des consignes gouvernementales, qui pourra nécessiter des adaptations opérationnelles (rotation, modification des espaces de travail, échange de bureaux,) comme indiqué dans la note de service du 19 juin dont les mesures sont reprises dans la description des moyens de prévention organisationnelles adaptés à cette nouvelle situation. Les moyens de prévention humaine et technique n'ont que peu évolués et restent adaptés à la situation.Dans ce cadre, le niveau de Maîtrise du Risque reste inchangé à 0,2 compte tenu des moyens mis en oeuvre.C RISQUE NET En multipliant le Risque Brut (24) par la Maîtrise des Risques (0,2), nous arrivons à un Risque Net de 4,8 soit à un risque faible au lieu de 9,6 initialement (risque modéré). Ce résultat est en phase avec la tendance régionale, à ce jour	.Veiller à avoir des stocks d'équipements de protections individuelles et produits d'hygiène suffisants et non périmés..Remplacer, lors des opérations de rénovation, par des commandes sans contact, les boutons d'éclairages, robinets,Insérer dans les marchés avec les entreprises intervenant à la CDC, la prise en compte des mesures relatives aux pandémies à mettre en oeuvre au sein de l'EP..S'assurer de la mise à jour des plans de prévention et protocoles de sécurité avec les entreprises extérieures intervenant à la CDC..Veiller au bon respect des consignes et mesures devant être prises en cas de crise..S'assurer de la mise à jour des PCE et qu'il ait un volet santé-sécurité (personnes mobilisables, etc...).
4694	ARCUEIL PARIS-15QAF PARIS-26RDL PARIS-27QAF PARIS-51RDL PARIS-56RDL PARIS-59RDL PARIS-67RDL PARIS-A1 PARIS-A2 PARIS-A3 PARIS-A4 PARIS-CHOISY PARIS-GALAXIE	2020COVID19-CSSCTL IDF-S00000	01 - Gestion technique et administrative 02 - Assistance - secrétariat 04 - Experts 05 - Contrôle des risques - audit - inspection 06 - Ingénierie de projet 10 - Centre de contact - standard 12 - Développement commercial 17 - Ateliers	352	F6.Pandémie PRA sur site	18	0,4	7,2	R effectif moyen en IdF au 08/01/2021 : 0,94 "L'indicateur est désormais proche de 1, cela signifie qu'une personne infectée en contamine une autre et que par conséquent l'épidémie repart en France. Emergence de nouveaux variants du Covid19 qui fait craindre un développement de l'épidémie. Espoir fondé sur les campagnes de vaccination massives. 4 RSST liés au Covid19 (hygiène, transmission du virus...)" ☒ ☒ ☒ ☒ ☒ ☒	.Veiller à avoir des stocks d'équipements de protections individuelles et produits d'hygiène suffisants et non périmés..Remplacer, lors des opérations de rénovation, par des commandes sans contact, les boutons d'éclairages, robinets,Insérer dans les marchés avec les entreprises intervenant à la CDC, la prise en compte des mesures relatives aux pandémies à mettre en oeuvre au sein de l'EP..S'assurer de la mise à jour des plans de prévention et protocoles de sécurité avec les entreprises extérieures intervenant à la CDC..Veiller au bon respect des consignes et mesures devant être prises en cas de crise..S'assurer de la mise à jour des PCE et qu'il ait un volet santé-sécurité (personnes mobilisables, etc...).

4695	ARCUEIL PARIS-15QAF PARIS-26RDL PARIS-27QAF PARIS-51RDL PARIS-56RDL PARIS-59RDL PARIS-67RDL PARIS-A1 PARIS-A2 PARIS-A3 PARIS-A4 PARIS-CHOISY PARIS-GALAXIE	2020COVID19- CSSCTL IDF- S00000	03 - Management 07 - Sécurité - sûreté 11 - Service des chauffeurs 13 - Service courrier 14 - Routage - imprimerie - reprographie 16 - Logistique	176	F6.Pandémie PRA sur site	27	0,4	10,8	R effectif moyen en IdF au 08/01/2021 : 0,94 "L'indicateur est désormais proche de 1, cela signifie qu'une personne infectée en contamine une autre et que par conséquent l'épidémie repart en France. Emergence de nouveaux variants du Covid19 qui fait craindre un développement de l'épidémie. Espoir fondé sur les campagnes de vaccination massives en 2021. 4 RSST liés au Covid19 (hygiène, transmission du virus...)" ☒ ☒ ☒ ☒ ☒ ☒ ☒ ☒ ☒ ☒	.Veiller à avoir des stocks d'équipements de protections individuelles et produits d'hygiène suffisants et non périmés..Remplacer, lors des opérations de rénovation, par des commandes sans contact, les boutons d'éclairages, robinets, ...Insérer dans les marchés avec les entreprises intervenant à la CDC, la prise en compte des mesures relatives aux pandémies à mettre en oeuvre au sein de l'EP..S'assurer de la mise à jour des plans de prévention et protocoles de sécurité avec les entreprises extérieures intervenant à la CDC..Veiller au bon respect des consignes et mesures devant être prises en cas de crise..S'assurer de la mise à jour des PCE et qu'il ait un volet santé-sécurité (personnes mobilisables, etc...).
4711	PARIS-56RDL	2020-CSSCTL IDF- DEOF00	18 - UT globale du site	220	F6.Pandémie PRA sur site	12	0,4	4,8	Cette évaluation peut se concrétiser en cas de : •Exposition de personnes contaminées ne présentant pas de symptôme ou sans qu'elles le sachent (collègues, visiteurs, clients, prestataires, etc), •Exposition à des conditions particulières (temps froid et humide, aération insuffisante d'une pièce par exemple) favorisant le développement d'un virus, etc, •Manipulation de personnes contaminées et/ou de matériels par les équipes médicales, de secours, de sécurité, de la logistique, etc, •Intervention dans des zones ou sur des équipements contaminés ou insalubres, •Manque d'entretien des surfaces, mobiliers, sanitaires, poignées de portes, boutons d'ascenseur, systèmes de ventilation, etc, •Manque d'entretien des lieux de restauration, distributeurs de boissons, fontaines à eau, etc, •Non-respect des consignes gouvernementales et de l'employeur.	.Veiller à avoir des stocks d'équipements de protections individuelles et produits d'hygiène suffisants et non périmés. .Remplacer, lors des opérations de rénovation, par des commandes sans contact, les boutons d'éclairages, robinets,Insérer dans les marchés avec les entreprises intervenant à la CDC, la prise en compte des mesures relatives aux pandémies à mettre en oeuvre au sein de l'EP. .S'assurer de la mise à jour des plans de prévention et protocoles de sécurité avec les entreprises extérieures intervenant à la CDC. .Veiller au bon respect des consignes et mesures devant être prises en cas de crise. .S'assurer de la mise à jour des PCE et qu'il ait un volet santé-sécurité (personnes mobilisables, etc...).
4619	PARIS-51RDL PARIS-56RDL PARIS-A1 PARIS-15QAF PARIS-26RDL	2020-CSSCTL IDF- SDJFSA	18 - UT globale du site	167	F6.Pandémie PRA sur site	24	0,2	4,8		